



## PREFETE DE LA VIENNE

### Commune de DANGE SAINT ROMAIN



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2021-DCPPAT/BE-033 en date du 9 mars 2021 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque par la SARL EREA INGENIERIE située au lieu-dit « Les Varennes du Moulin à vent» sur la commune de Dangé Saint Romain.

Le dossier d'enquête comportant notamment une étude d'impact déposé, avec le registre, en mairie de Dangé Saint Romain, sera mis à la disposition du public **pendant 32 jours** consécutifs **du mardi 6 avril 2021 (9h) au vendredi 7 mai 2021 (17h) inclus** et consultable aux horaires habituels d'ouverture de mairie de Dangé Saint Romain.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, **Mme Marie-Hélène AUDEBERT, receveur, percepteur du Trésor à la retraite**, en mairie de Dangé Saint Romain.

Le commissaire-enquêteur siègera à la mairie de Dangé Saint Romain :

- mardi 6 avril 2021 de 9h à 12h ;
- mercredi 21 avril 2021 de 9h à 12h ;
- vendredi 7 mai 2021 de 14h à 17h ;

**L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.**

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la mairie de Dangé Saint Romain, siège de l'enquête 5, place de la Promenade 86220 Dangé Saint Romain ainsi que sur l'adresse électronique suivante : [pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr).

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – enquête publique ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86021 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13h30 à 16h) sur un poste informatique.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera du délai d'un mois pour faire connaître ses conclusions motivées qui seront déposées en mairie de Dangé Saint Romain à la préfecture de la Vienne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubrique « politiques publiques-environnement, risques naturels et technologiques-enquête publique»). Les demandes de communication de ces conclusions devront être adressées à madame la préfète (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement).

Le permis de construire nécessaire à la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque sera délivré par la préfète de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SARL EREA INGENIERIE - Monsieur Lionel WAEBER – 10, place de la République – 37190 AZAY LE RIDEAU – Tél : 02.47.26.88.16 – mail : [lionel.waerber@erea-ingenierie.com](mailto:lionel.waerber@erea-ingenierie.com)